

Objectif : ZERO PHYTO



Face aux problèmes de pollution du sol et des cours d'eau, la commune s'est engagée dans la démarche d'un entretien plus respectueux de l'environnement des espaces publics, visant à mettre fin à l'utilisation de pesticides et autres produits chimiques, protéger la ressource en eau et reconquérir la biodiversité.

2009, signature d'une charte avec l'association AQUIBRIE

2017, acquisition d'une désherbeuse mécanique dotée d'une brosse de désherbage d'un coût total 14 300 € HT, subventionnée à 50% par



l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à 27,92% par le Département de Seine et Marne.

Cérémonie des nouveaux arrivants

Une cérémonie de bienvenue sera organisée en septembre pour l'accueil des nouveaux arrivants. Pour y participer, nous vous remercions de vous inscrire à l'accueil de la Mairie.

Transports scolaires

Pour le renouvellement des cartes Imagine'R, vous allez recevoir le dossier par la poste. Après l'avoir fait tamponner par l'établissement scolaire, vous le ferez valider en mairie pour accéder au tiers payant. La mairie prendra en charge :

- 20% du coût pour les collégiens, soit 20€ par élève et par an
- 35% du coût pour les lycéens, soit 119,70€ par élève et par an

Pour une première demande, vous pourrez retirer le dossier à la mairie à partir du **15 juin 2018**.

Le cadeau du Foyer rural

Lors de l'exposition de fin d'année des travaux d'arts plastiques, d'aiguilles et des "mots à la venvole", le foyer rural a offert à la commune, un blason en patchwork réalisé par les petites mains de l'atelier des travaux d'aiguilles. Il est exposé en mairie.

Sivos

Maison de l'enfant



Les vacances d'avril se sont déroulées sur le thème du moyen âge avec confection d'un château fort, d'épées, de blasons, d'écus et de casques médiévaux.

Moment fort, la journée à Provins :

- Spectacle de marionnettes dans la Tour César "Les ruses de Renart" pour les maternelles
- Atelier "vivre au moyen âge" pour les primaires
- Spectacle équestre « la légende des Chevaliers » pour tous.

Les inscriptions pour les vacances d'été ont commencé. Les thèmes en seront le monde aquatique, les aventuriers et l'astronomie.

Il reste quelques places pour les séjours d'été

Maison de l'Enfant

"Passion découverte" proposé aux enfants de 6 à 11 ans, du 9 au 13 juillet, à Agon Coutainville (50). Au programme : char à voile, équitation, trimaran, pêche à la main, veillée. 262,50€

01.60.74.88.25

Adosphère

Séjour proposé aux ados de 11 à 17 ans, du 20 au 24 août, à Combreux (45). Au programme : balade à cheval, activités sur base de loisirs nautique et randonnées vélo. 122,50€

01.64.23.84.65

Adosphère

Pendant les vacances d'avril, les jeunes ont pu s'initier à la voltige équestre, visiter le zoo d'Atilly, expérimenter l'Escape Game, aller au cinéma. Le beau temps a donné l'occasion d'organiser quelques batailles d'eau.

La veillée « le ridicule ne tue pas » a provoqué beaucoup de fous rires. Les ados se sont vraiment prêtés au jeu.

Pour les vacances d'été, un séjour est prévu au mois d'août dans le Loiret.

Etat civil

Bienvenue à

Le 13 mars AUBERT Hadrian

Le 14 mars DAUTREMAY Elio

Le 21 mars BELEK Hamza

Le 10 avril FAGIS Malone

Le 5 mai TOBO Angélo

Ils nous ont quittés

Le 08 avril GINEAU Judith

Le 19 avril LUCHE Huguette



Ateliers Prif

Les ateliers Prif sur la mémoire débiteront en septembre. Merci de venir vous inscrire dès le 1er juin, en mairie.

Mobil'Histoire 77

Afin de mieux connaître l'histoire de notre département, nous avons sollicité les Archives Départementales pour bénéficier du bus Mobil'Histoire 77. La Grande Paroisse l'accueillera du **11 au 14 juin**, sur le parking de la maison de l'enfant. Vous pourrez y découvrir l'histoire de la création du département de 1790 à nos jours "Nous, les Seine-et-Marnais. Histoires d'une population en mouvement". L'exposition s'appuie sur des archives, des témoignages vidéo, des cartes, etc. Les horaires d'ouverture seront précisés en mairie et sur tous les supports de communication.



A vos agendas en mai

Le 2 Les Berges Saines de 14h à 17h rdv au passage à niveau n°39

Le 3 Fête du nautisme de 14h à 17h par US Voile à la base de loisirs

Le 3 Vide-Greniers à Montgelard par l'Amitié au Mont Gelé

Le 8 Cross des écoles primaires au Mont à 10h

Le 9 Spectacle de danse à 18h30 à la salle des fêtes par LGP Danses

Les 9 et 10 Vente d'instruments de musique de 14h30 à 19h à Emmaüs

Du 11 au 14 Exposition Mobil'histoire 77 sur le parking de la Maison de l'Enfant

Le 18 Commémoration du 18 juin à 19h devant le monument aux Morts

Le 21 Fête de la musique de 18h à 22h sur le parking de la mairie

Le 23 Fête du village sur la place de la mairie

Le 29 Dîner en blanc à 19h à la salle des fêtes par TPLGP

GP Rando

Le 7 : Valence en Brie

Le 13 : Bois le Roi

Le 24 : Rando sur la journée à Bazoches-lès-Bray

Le 27 : Balade sur la journée à Courances et Milly la Forêt. Infos et tarifs au **0160963352**

RDV parking de la salle des fêtes, à 8h30 le dimanche et le jeudi et 14h le mercredi.

À venir en juillet

Le 7 Tournoi de tarot d'été

Le 8 Assemblée Générale du Club de tarot

Le 13 Feu d'artifice suivi de son bal

Programme de la fête du village - samedi 23 juin

Le matin les écoles Achille Pierre, Clovis Moriot et André Cholet fêteront la fin de l'année scolaire. La salle des fêtes, le gymnase deviendront, l'espace d'une matinée, la propriété des enfants. Encadrés par leurs professeurs, ils vous proposeront spectacles et expositions. **Spectacle de l'école maternelle, au gymnase, à 10h30, pièce de théâtre de l'école Achille Pierre, à la Salle des fêtes, à 11h30** ainsi que des **expositions des écoles A. Pierre et C. Moriot à la salle des fêtes.**

Sur la place du village

11h à 17h
kermesse géante
20 stands de jeux pour occuper petits et grands tout au long de l'après-midi.

A l'organisation : l'association de l'Amicale scolaire (avec la participation de l'USGP judo, du Comité de jumelages, de LGP Danses, des Vignes oubliées et l'aide du Groupe animation culture)

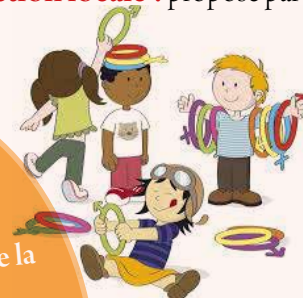
12h
Barbecue - restauration rapide
crêpes - barbe à papa

Tout au long de l'après midi

Vous pourrez **déguster et acheter le vin de la production locale !** proposé par l'association des Vignes oubliées

A partir de 14h30
Ateliers animation
premiers secours (Amicale des sapeurs pompiers)
Démonstration de Street Dance par l'association LGP Danses
Initiation au judo (USGP judo)

14h30 à 16h : Clowns de rues
16h : tirage au sort de la Tombola
16h45 La dictée
Qui aura la palme du 0 faute ?
A l'organisation : la section informatique "la Joie de vivre" de l'association C3A



17h30
Les récompenses
Remise des médailles à nos sportifs foot, handball, judo (par M le Maire)
Résultat et remise du prix de la dictée sans faute
18h apéritif offert (par la mairie) / concert animé par les élèves du Petit conservatoire du village

19h
paëlla géante
Pour bien commencer la soirée des feux de la St Jean, le Comité des fêtes vous proposera de vous attabler pour déguster la paëlla d'Antonio
Puis vous pourrez vous défouler sous le mât fleuri en dansant au rythme des succès populaires ou vous réunir autour du feu.

Dans le cadre de cette fête, l'Amicale scolaire organise sa **troisième kermesse géante**. Afin que cette fête soit une réussite complète, elle recherche des bénévoles pour tenir un stand, la buvette, donner un coup de main tout en profitant de l'ambiance dans le magnifique cadre qu'offre la place du village. Pour ce faire contactez : legrossthepiane@orange.fr. Nous vous attendons nombreux !

Si vous souhaitez **réserver à l'avance votre paëlla**, le Comité des fêtes tiendra des permanences **les samedis 2, 9 et 16 juin, de 10h à 12h**, à la salle informatique (à côté de la bibliothèque) **Coût du repas : 10 €**.

Les associations vous informent

Les Berges Saines

Vigilance Environnement en partenariat avec la municipalité de La Grande Paroisse organise une après-midi de ramassage des déchets dans le cadre de l'opération « Berges Saines ». Cette année, les déchets accumulés après les crues ont laissé de nombreuses traces de pollution sur les berges de la Seine. Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 2 juin, de 14h00 à 17h00**, chemin de la Mivoie, accès à l'écluse de Varennes – passage à niveau (RD39) au bas de la rue de la Libération.

LGP Danses

L'association LGP DANSES sera heureuse de vous présenter son spectacle de danses à la salle des fêtes de La Grande Paroisse, le samedi **9 juin 2018 à 18h30**. Ce spectacle est le fruit du travail d'une année, des enfants inscrits à l'association, encadrés par leurs professeurs. Cette année, il y a eu deux sections de danses : le Hip-hop à partir de 7 ans et le Street-jazz à partir de 3 ans.

Afin de répondre aux nombreuses questions et interrogations des Grands Paroissiens, la mairie vous informe : stationnement en règle

• Le code de la route

Dans une agglomération, vous devez garer votre voiture par rapport au sens de la circulation : à droite sur les chaussées à double sens, à droite ou à gauche sur celles à sens unique selon les indications données par un panneau ou la signalisation au sol.

Hors agglomération, le stationnement doit se faire autant que possible hors de la chaussée.

Dans tous les cas, il est interdit de vous arrêter ou de stationner sur un trottoir (sauf indication contraire d'un panneau) y compris devant chez vous !

• Stationnement dangereux...

Votre véhicule, à l'arrêt ou en stationnement, doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les autres. Cette exigence ne sera pas satisfaite si votre voiture est immobilisée à proximité d'une intersection de routes, d'un virage, du sommet d'une côte ou d'un passage à niveau.

Puni d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de 3 points avec un possible retrait de permis, votre véhicule peut même être mis en fourrière si vous ne faites pas cesser suffisamment vite le stationnement dangereux.

• ... ou stationnement gênant

Vous devez garer votre voiture de manière à gêner le moins possible la circulation.

Vous ne remplirez pas cette condition si vous vous arrêtez ou stationnez sur les trottoirs et passages réservés aux piétons, les pistes cyclables, les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt aux véhicules de

transport public de voyageurs, des taxis, près de feux tricolores ou de panneaux de signalisation, sur les ponts, dans les passages souterrains. Il en sera de même si votre véhicule se trouve entre le bord de la chaussée et une ligne continue lorsque la largeur de la voie restant libre ne permet pas à un autre véhicule de circuler sans franchir la ligne. Il est interdit de stationner sur les emplacements réservés à la livraison, mais on peut les utiliser pour un chargement ou un déchargement lors d'un arrêt momentané du véhicule.

Dans tous ces cas, vous risquez **une mise en fourrière et une amende forfaitaire de 35 €**. Celle-ci atteindra même 135 € si votre véhicule se trouve notamment : sur une voie réservée à la circulation des véhicules de transports publics de voyageurs, des taxis ou des véhicules d'intérêt général prioritaires ; sur les emplacements réservés aux véhicules des personnes handicapées.

• 7 jours au maximum

Vous partez en vacances... Attention, laisser son véhicule sur un même emplacement pendant plus de 7 jours, de façon ininterrompue, est considéré comme abusif, avec à la clé **une possible mise en fourrière et une amende forfaitaire de 35 €**.

• Et ai-je le droit de stationner devant un garage ?

Il est interdit de stationner devant une porte de garage, même si elle n'affiche pas de panneau le précisant, ou toute autre entrée d'immeuble qu'un véhicule peut emprunter.

Selon une circulaire ministérielle, on peut garer son véhicule devant son propre garage en apposant un panneau portant l'immatriculation du véhicule et si le stationnement n'est pas réglementé sur la voie (général, payant, zone bleue...).

Nous verbalisons de manière systématique tout manquement à ces prérogatives, à la demande de conseillers municipaux.

Temps libre

Apprenez à cuisiner avec des fleurs

Certaines fleurs s'invitent également dans les assiettes ! S'il est possible de les acheter en herboristerie et en grandes surfaces, rien n'empêche de les cultiver soi-même. Elles n'en auront que plus de saveur !

Tulipe craquante comme l'endive, agastache réglissée ou tagette au goût d'agrumes : un arc-en-ciel gustatif à portée de main ... verte !

- ✿ Identifier les fleurs : toutes ne sont pas vouées à la consommation
- ✿ il faut acheter les graines bio
- ✿ Utiliser un compost maison (*petite astuce de chef*)
- ✿ Au moment de planter, mieux vaut ne pas s'en remettre au hasard. Les alliances sont importantes, comme pour un potager.
- ✿ Une fois la fleur parvenue à maturité, il ne restera plus qu'à la cueillir. On peut ne pas la consommer dans la minute. Elle peut se conserver, tout comme le persil et la ciboulette, dans des boîtes hermétiques au réfrigérateur à 4 degrés

Blague

Vous connaissez l'histoire de l'armoire ?

Elle n'est pas commode...

Cake tomates cerise, épinard, piment

A vos fourneaux !

200 g de farine	100 g de fromage râpé
1 sachet de levure	100 g d'épinards
4 oeufs	1 gousse d'ail
7 cl d'huile	20 g de beurre
12.5 cl de lait	12 tomates cerise
Sel et Poivre	100 g de fêta en cube
	1/2 cuillère à café de piment doux

Faire fondre les épinards dans le beurre. Planter l'ail épluché au bout d'une fourchette et remuer les épinards avec.

Lorsqu'ils sont cuits, les égoutter soigneusement puis les hacher.

Couper les tomates cerise en 3.

Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6).

Mélanger la farine avec la levure, le piment, du sel et du poivre.

Ajouter les œufs, le lait et l'huile.

Agrémenter avec le fromage râpé, les tomates cerise, la fêta et les épinards.

Verser dans un moule à cake.

Enfourner pour 45 minutes de cuisson.

A déguster froid pendant l'apéritif.

Toutes les informations sont visibles sur le site www.mairie-la-grande-paroisse.fr

Directrice de la publication : Isabelle Maltaverne

Rédactrice en chef : Virginie Chasset

Maquettiste : Cécile Bongibault

Comité de rédaction

Emmanuel Ledoux, Isabelle Maltaverne, Roselyne Trukan, Anne-Marie Senoble, Catherine Lessinger, Nelly Rodier Nicoli, Alain Fèvre, Jean-Louis Vicente, Virginie Chasset.

Crédits photos

Jacky Lahouillera, Serge Courroux, les associations et la commune

Distribution et impression:

Mairie de La Grande Paroisse - 1200 exemplaires



Mairie

Rue Grande - BP1 - 77130 LA GRANDE PAROISSE

Tél : 01 64 32 54 54 - Fax : 01 64 32 54 53

mairie.grande.paroisse@lgp77.fr

www.mairie-la-grande-paroisse.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30 (sauf le mardi 19h)

le samedi : 9h00 - 12h00

Horaires d'ouverture de l'agence postale

du lundi au samedi matin : 9h - 11h45 / 14h - 17h (ramassage du courrier à 15h)

Permanences urbanisme : mardi : 14h30 - 18h00 / jeudi : 14h30 - 17h00

